

BUREAU DES BOURSES

Bourses de fin d'études de maîtrise des Études supérieures et postdoctorales (ESP)

Dépôt initial du mémoire avant la fin de la 2^e année d'inscription à la maîtrise

Concours BFEM ESP E2021

Le concours des « Bourses de fin d'études de maîtrise / Concours BFEM E2021 » vise à soutenir les étudiant.e.s à la maîtrise dans leurs derniers mois d'études, et ce, dès le trimestre d'été 2021 jusqu'au dépôt initial de leur mémoire, soit au plus tard au trimestre d'hiver 2022.

Caractéristiques et valeur de la bourse

Le concours **BFEM ESP E2021** concerne <u>uniquement</u> les étudiant.e.s dont le <u>dépôt initial</u> du mémoire sera réalisé <u>avant la fin du 6º trimestre</u> d'inscription à un programme d'études de maîtrise avec modalité « *mémoire* » et au plus tard à la fin du trimestre d'hiver 2022. La priorité sera accordée aux étudiant.e.s signifiant leur intention de poursuivre dans un programme d'études de doctorat à l'Université de Montréal.

La bourse de fin d'études de maîtrise est d'une valeur de 500 \$ par mois pour une valeur maximale de 6 000 \$. Cette bourse s'accompagne <u>obligatoirement</u> d'une contrepartie financière provenant du directeur/directrice de recherche ou de l'unité académique équivalant minimalement à 20 % du montant accordé par les ESP.

Critères d'admissibilité

- 1. Être inscrit.e à un programme d'études de maîtrise à temps plein de manière continue depuis le premier trimestre (interruption permise seulement pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
- 2. Faire le dépôt initial du mémoire avant la fin du <u>6^e trimestre</u> d'inscription à la maîtrise et au plus tard à la fin du trimestre d'hiver 2022.
 - Il est à noter que si le dépôt initial est fait plus tôt que prévu, la valeur de la bourse sera calculée en fonction du nombre de mois effectués pour la rédaction.
- 3. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3.
- 4. Se consacrer à la rédaction du mémoire pendant la période d'octroi de la bourse.
- 5. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) pendant la période d'octroi de la bourse.
- 6. Avoir l'engagement du directeur/directrice de recherche ou de l'unité pour le versement de la contribution minimale de 20 %.
- 7. Ne pas recevoir plus de 31 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.

Dépôt de la demande

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT.E:

- Faire part à son directeur/directrice de recherche de cette occasion de financement. Ils/elles discutent conjointement du programme de bourses de fin d'études de maîtrise (critères d'admissibilité, contrepartie du directeur/directrice de recherche ou de l'unité, etc.) et de la possibilité de déposer sa candidature;
- 2. Vérifier, conjointement avec son directeur/directrice de recherche, d'avoir l'appui de son unité académique si la contrepartie financière est assumée par cette dernière (assistanat de recherche, d'enseignement, fonds du département, etc.);
- 3. Compléter sa demande via le portail des bourses;
- 4. Enregistrer sa candidature sur le portail des bourses et en faire une copie PDF;
- 5. Envoyer par courriel à son directeur/directrice de recherche le code d'accès généré dans le portail;
- 6. Se procurer son relevé de notes du programme en cours à partir de son Centre Étudiant (version non-officielle acceptée) et le téléverser dans le portail des bourses;
- 7. Téléverser le plan global d'études mis à jour selon le format exigé par l'unité académique d'attache;
- 8. Faire une copie de sa candidature complète (formulaire, relevé de notes et plan global d'études) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique (département, école ou faculté) avant la date limite fixée par celle-ci;
- 9. Cliquer sur « soumettre » dans le portail des bourses dès que son dossier est complet, et ce, avant la date limite du 1^{er} mars 2021, 13 h.

RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ :

- 1. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir aux RES et TGDE de chaque unité, la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses.
- 2. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
- 3. L'unité recommande aux ESP un <u>maximum de 2 dossiers ordonnancés</u> (aucun ex æquo possible) selon les critères établis, et ce, **au plus tard le 19 mars 2021, 13 h** par courriel à <u>regis.harvey@umontreal.ca</u>.
- 4. Aviser les candidat.e.s de la présélection.

Critères d'évaluation

- 1. Qualité du dossier académique de l'étudiant.e selon les résultats consignés dans le relevé de notes (50 %)
- 2. Besoin financier (40 %)
- 3. Faisabilité du plan de travail mensuel (10 %)

Attribution et modalités de versement

Les ESP procèdent à une dernière étape d'évaluation visant à sélectionner les lauréats.

La bourse d'une valeur maximale de 6 000 \$ est versée en trois parties :

30 % à l'octroi,

30 % à mi-parcours et

40 % au dépôt initial du mémoire.

Les conditions de maintien et paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Les étudiant.e.s, directeur/directrice de recherche et unité d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours en avril 2021.

Lien vers le formulaire : Cliquez ici

Informations supplémentaires : Régis Harvey

Bureau des bourses

Études supérieures et postdoctorales (ESP)

2910, boul. Édouard-Montpetit App #7, bureau 230

Montréal (Québec) H3T 1J7 Tél.: (514) 343-6111 poste 37363 regis.harvey@umontreal.ca

Veuillez noter qu'en raison de la situation actuelle et des directives de l'UdeM, je suis présentement en télétravail; je ne suis donc joignable que par courriel.